

**Question avec demande de réponse écrite E-001899/2019  
à la Commission**

Article 130 du règlement

**Sylvie Guillaume (S&D), Karine Gloanec Maurin (S&D), Thierry Cornillet (ALDE), Vincent Peillon (S&D), Pervenche Berès (S&D) et Ernest Urtasun (Verts/ALE)**

Objet: Soutien européen au développement du mentorat à l'échelle européenne

Même si le mentorat concerne environ 700 praticiens dans 14 pays européens, il reste encore une pratique trop peu développée en Europe.

De nombreux éléments montrent pourtant qu'il a toute sa légitimité au niveau européen, notamment dans le cadre du développement du socle européen des droits sociaux: il contribue à créer du lien social, à favoriser le partage des connaissances autour d'objectifs d'inclusion sociale et à développer la participation à la collectivité.

Il est reconnu très utile pour prévenir le décrochage scolaire, s'attaquer aux inégalités dans les perspectives de carrière, améliorer l'intégration des migrants et des publics nouvellement arrivés et améliorer la mobilité sociale, tout cela avec un rapport coût-efficacité optimal.

Évalué à l'échelle européenne, le mentorat peut constituer un outil d'innovation transsectorielle des politiques européennes et incarner la valeur même de l'Europe et les piliers de sa fondation, le vivre ensemble avec la différence.

Dans ce contexte, la Commission a-t-elle prévu de prendre en compte le mentorat dans le prochain cadre financier pluriannuel, notamment en soutenant le développement d'une base scientifique commune qui intègre des outils d'innovation?

La Commission peut-elle envisager d'intégrer davantage le mentorat dans le cadre du programme Erasmus+, autour du développement des apprentissages informels et non formels?